

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le 4 février à dix-huit heures trente le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 29/01/2014

Présents : Mmes et M. LAFONTANA – BOIS – BRILLAT – LASSOUDIÈRE – RAYNAL – BALANCHE – FELIX – AGERT – DAMEME - LABET – GODART

Absents : Mme ZORDAN - M. SOLER

ORDRE DU JOUR

| | | |
|---|--|--|
| 1 | Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2013 | |
| 2 | Point sur le compte administratif 2013 | |
| 3 | Autorisation du conseil municipal pour demander des subventions au titre de la DETR et au CONSEIL GENERAL pour le parking de la salle des fêtes et le parking de la mairie | |
| 4 | Délibération annonçant les tarifs de la régie de recette « multiservices » | |
| 5 | Point sur la participation voirie et réseaux | |
| 6 | Abri-bus Tournon | |
| 7 | SIAEPANC DE BONNETAN : projet MAC EAU | |
| 8 | Autorisation de signer l'avenant avec les Francas | |
| | Questions diverses | |

N° 1-2014**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 03/12/2013**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Point sur le compte administratif 2013

M. LAFONTANA, 1^{er} adjoint délégué aux finances, remet aux conseillers un document qui fait un point sur la situation de nos comptes au 31 décembre 2013.

Ce document présente le bilan en 4 volets :

- 1/ une vue globale sur les excédents de clôture de l'exercice 2013
- 2/ un point sur les dépenses de fonctionnement
- 3/ un récapitulatif sur les investissements 2013
- 4/ un résumé sur le budget annexe assainissement collectif.

L'excédent global de clôture des comptes est de 333 214,95 €.

Il est par ailleurs constaté sur le fonctionnement une stabilité des dépenses et une légère hausse des recettes par rapport à l'année précédente.

Le budget annexe de l'assainissement collectif dégage pour sa part, un excédent de 75 282,57 € en section de fonctionnement.

N° 2-2014**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA CREATION DE 2
PLATEFORMES MULTIMODALES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre aux nécessités actuelles de stationnement et en particulier pour les véhicules des personnes qui font du covoiturage, il y a lieu de créer 2 plateformes multimodales à proximité de la mairie et de l'école.

Le devis de ces travaux s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------|----------------|
| Proximité mairie | 23 322,00 € HT |
| Extension allée du Parc | 22 390,00 € HT |
| <hr/> | |
| TOTAL | 45 712,00 € HT |

Subvention sollicitée : 45 712,00 € HT X 35 % = **15 999,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
1/ donne son accord pour la réalisation des travaux,
2/ sollicite une subvention au titre de la DETR
3/ autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N° 3-2014**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LA
CREATION DE 2 PLATEFORMES MULTIMODALES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre aux nécessités actuelles de stationnement et en particulier pour les véhicules des personnes qui font du covoiturage, il y a lieu de créer 2 plateformes multimodales à proximité de la mairie et de l'école.

Le devis de ces travaux s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------|----------------|
| Proximité mairie | 23 322,00 € HT |
| Extension allée du Parc | 22 390,00 € HT |
| <hr/> | |
| TOTAL | 45 712,00 € HT |

Subvention sollicitée : 45 712,00 € HT X 25 % = **11 428,00 €**

Plan de financement :

| | |
|---|-------------|
| Subvention DETR (35 % HT) | 15 999,00 € |
| Subvention Conseil Général (25 % HT) | 11 428,00 € |
| Autofinancement commune (y compris TVA) | 18 285,00 € |

TOTAL

45 712,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
1/ donne son accord pour la réalisation des travaux,
2/ sollicite une subvention au CONSEIL GENERAL,
3/ autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N° 4-2014**DELIBERATION ANNONÇANT LES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTE
MULTISERVICES**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la régie « multiservice ». Cette régie, créée par arrêté du 06/01/2014, a été instituée pour la location de la salle polyvalente de BONNETAN, le matériel (tables, chaises, plateaux, tréteaux), le droit de place et de stationnement sur la commune et la délivrance de photocopie.

Les tarifs sont les suivants :

LOCATIONS

SALLE POLYVALENTE 100,00 € Caution : 600 €

MATERIEL 20,00 € (forfait) Caution : 150 €

DROIT DE PLACE ET STATIONNEMENT 30,00 €

PHOTOCOPIES

Copie A4 0,15 centimes €

Copie A3 0,30 centimes €

N° 5-2014**PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR)
Voie communale n°4, allée du Violon, partie ouest**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation pour le financement des voies et réseaux publics définie aux articles L 332.11.1 et L 332.11.2 du code de l'urbanisme, a été instituée, pour l'ensemble du territoire communal, par délibération du 10 août 2006.

La mise en place de cette participation sur la voie communale n° 4 , dite allée du Violon, pour sa partie ouest, a été décidée par délibération du 9 février 2012.

La propriétaire de l'unité foncière concernée ayant présenté un projet de découpage en 4 lots, pour une superficie totale de 2290 m², le Conseil Municipal avait déterminé une participation pour voirie et réseaux de 4.08 € par mètre carré, par délibération du 30 juillet 2013. Mais la vente n'ayant pas eu

lieu, il est envisagé maintenant un nouveau découpage, en 3 lots, dont un, construit, non éligible à la PVR sauf en cas de nouvelle division.

Le Conseil Municipal décide donc de retirer sa délibération du 30 juillet 2013.

Le tableau estimatif des dépenses à engager sur cette voie pour rendre les terrains constructibles se présente comme suit :

Dépenses pour alimentation en énergie électrique : 2 480.00 € HT

Dépenses pour alimentation en eau potable : 6 857,00 € HT

TOTAL **9 337.00 € HT**

Conformément aux textes en vigueur, le conseil Municipal décide que la PVR s'appliquera aux terrains situés à moins de 80 mètres de la voie.

La superficie totale de ces terrains est évaluée à **1 729 m²** (voir tableau annexe).
La participation exigible par m² de terrain sera donc la suivante :

$$9\,337\text{ €} : 1\,729 = \underline{5,40\text{ €}}$$

(actualisation annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction)

Le Conseil Municipal décide enfin que cette participation sera mise en totalité à la charge des propriétaires des terrains concernés.

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

VOIE COMMUNALE N°4, dite Allée du Violon, partie ouest

Tableau des parcelles concernées

| Section cadastrale | Numéro des parcelles | Superficie prise en compte |
|--------------------|-------------------------|--|
| B | 387p Lot A | Partie construite, non éligible en l'état à la PVR |
| B | 387p Lot B | 729 m² |
| B | 387 p Solde conservé | Chemin d'accès : 578 m ² Partie de parcelle dans la limite des 80 m : 422 m ² TOTAL : <u>1 000 m²</u> |

ARRET DE BUS DE TOURNON

Monsieur le Maire a reçu un courrier des habitants du chemin de Tournon qui demandent la mise en place d'un arrêt de bus. Une dizaine de constructions nouvelles ont vu le jour et de nombreux enfants utiliseront le transport scolaire.

Monsieur le Maire a entrepris des démarches relatives à la réalisation de cet arrêt de bus auprès du Conseil Général.

SIAEPANC : PROJET MAC EAU

M. RAYNAL, Président du SIAEPANC, présente les dispositifs et matériels permettant d'économiser l'eau à usage domestique.

Monsieur le Maire ajoute la possibilité, au niveau de la commune, d'installer un récupérateur d'eau pour les bâtiments publics.

Cette dernière installations est également possible auprès des particuliers.

N° 6-2014

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT RENOUVELLANT LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention avec l'association Les Francas de la Gironde pour l'année 2014. Un avenant reconduira la convention jusqu'au 4 juillet 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

N° 7-2014

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR LA SORTIE A L'ILE D'OLERON

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la directrice de l'école concernant une demande de financement pour une sortie à l'île d'Oléron prévue les 19 et 20 juin 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide qu'une subvention 1 400 € sera inscrite à l'article 6574 du Budget primitif 2014 pour aider au financement des sorties scolaires.

M. SOLER entre dans la salle du Conseil

QUESTIONS DIVERSES

1/ Lettre de remerciements de l'association AGIR CANCER GIRONDE à la suite de l'opération de récupération des bouchons.

2/ Lettre de BONNETANBULLE relative à l'organisation de la fête de carnaval le 21 mars 2014 et de la kermesse de fin d'année le 27 juin 2014.

3/ M. DAMEME signale l'eau accumulée dans le transformateur à l'entrée du lotissement La Loubière. Monsieur le Maire lui répond que des travaux d'aménagement du parc, actuellement en cours prévoient d'apporter une solution à ces problèmes.

4/ Mme BOIS signale qu'une grève est prévue le 6 février, mais après renseignements pris auprès de l'école, les enseignantes ne font pas grève. Elle signale également le mécontentement de la Directrice quant au ménage fait par les employés de l'Association Intermédiaire. La responsable de l'association sera avisée.

5/ M. LAFONTANA exprime ses remerciements à Aline ZORDAN, actuellement absente, qui a travaillé pour le flash infos pendant 6 ans, à M. LABET pour le résumé des conseils municipaux et à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire les remercie également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

A.BARGUE

A. LAFONTANA

A. BOIS

J.P.BALANCHE

E. GODARD

C. RAYNAL

R. LABET

T.AGERT

G. DAMEME

Y. FELIX

E. BRILLAT

P. LASSOUDIERE